

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-447

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111590-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-447

Réseau de chaleur de Mériadeck - raccordement du Musée des Arts Décoratifs et du Design - paiement des droits de raccordement et des travaux d'extension par la ville de Bordeaux - autorisation - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le raccordement du MADD nécessite une extension du réseau au seul bénéfice de cet abonné (dite « extension particulière »), depuis le réseau existant situé au niveau de la Cité Municipale, en traversant la rue Claude Bonnier, puis le Cour d'Albret et en passant par la rue Boulan, pour une longueur totale d'environ 140 mètres.

Cette extension est techniquement très complexe en raison de l'encombrement du sous-sol par d'autres réseaux, des contraintes de circulation rue Claude Bonnier et Cour d'Albret et de la qualité des espaces publics dans ce secteur patrimonial. Les travaux d'extension ont été estimés à 571 727,54 € TTC (voir devis en annexe 1).

Bordeaux Métropole déduit du coût des travaux le montant de la pompe à chaleur provisoire que la Ville de Bordeaux doit mettre en place dans l'attente du raccordement ; celui-ci s'élève à 120 000 € TTC.

La Ville de Bordeaux doit donc verser une subvention d'investissement de 451 727,57 € TTC au budget annexe Réseaux de chaleur de Bordeaux Métropole

A ce montant, s'ajoutent les droits de raccordement à acquitter, de 113 249 € TTC (valeur juin 2025 ; montant révisé à la date de la signature de la police d'abonnement), couvrant notamment le coût de réalisation de la sous-station.

Comme le prévoit l'article 23 du règlement de service du réseau de chaleur de Mériadeck, les droits de raccordement et l'extension particulière sont à régler de la manière suivante :

- 50% à la signature de la police d'abonnement (annexe 2)
- 50% à la mise en service de l'installation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de métropole,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la ville de Bordeaux souhaite raccorder le Musée des Arts Décoratifs et du Design au réseau de chaleur de Mériadeck et qu'elle s'engage à verser une subvention

d'investissement pour l'extension particulière et à régler les droits de raccordement selon les modalités indiquées.

DECIDE

Article 1 : d'effectuer les travaux nécessaires pour raccorder au réseau de chaleur de Mériadeck le Musée des Arts Décoratifs et du Design.

Article 2 : d'imputer les recettes liées au paiement des droits de raccordement et des travaux d'extension particulière par la ville de Bordeaux, au budget annexe Réseaux de chaleur, selon les modalités indiquées :

- 50% à la signature de la police d'abonnement, soit 282 488,27 € TTC,
- 50% à la mise en service de l'installation, soit 282 488,27 € TTC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,